

Maîtrise universitaire en études du tourisme Master of Arts (MA) in Tourism Studies

Faculté des géosciences et de l'environnement
Université de Lausanne

DIRECTIVES

Mémoire de Maîtrise universitaire en études du tourisme

Dans ce document le masculin est utilisé à titre générique,
tous les titres et fonctions doivent être entendus comme masculins et féminins.

1. Introduction
2. Organisation
3. Réalisation
 - 3.1. Mémoire de recherche
 - 3.2. Mémoire de stage
 - 3.3. Format
4. Défense
 - 4.1. Inscription
 - 4.2. Organisation de la défense
5. Dépôt du mémoire

1. Introduction

Ces consignes fournissent les indications pratiques relatives à la réalisation, à la défense et au dépôt du mémoire de la maîtrise universitaire en études du tourisme (ci-après "mémoire de Master"). Elles complètent les dispositions réglementaires du Règlement de la Maîtrise universitaire en études du tourisme (ci-après "Master"), notamment le chapitre 8 (articles 17- 20).

2. Organisation

Conformément à l'art. 17 du règlement du Master, l'étudiant peut soumettre deux types de mémoire :

Un Mémoire de recherche ou un Mémoire de stage

L'étudiant communiquera son choix au secrétariat du Master au plus tard à la fin du troisième semestre.

3. Réalisation

Choix du sujet de mémoire et suivi du travail

L'étudiant choisit un sujet de mémoire qui sera présenté en principe au début du quatrième semestre. Le Comité scientifique approuve les propositions de projets de mémoire et désigne un enseignant chargé du suivi de l'étudiant (le directeur de mémoire).

Chaque étudiant définit ensuite individuellement avec son directeur de mémoire les modalités de suivi et de relecture de son manuscrit ainsi que les éventuels délais de remise d'une version préliminaire.

Choix de l'expert

Le directeur de mémoire en accord avec l'étudiant choisit l'expert chargé d'évaluer le travail. Pour rappel, le mémoire doit être examiné par son (ses) directeur(s) de mémoire et un expert. L'expert ou le directeur peuvent être externes à la Faculté. Dans tous les cas, l'un des membres du jury doit impérativement faire partie de la Faculté des géosciences et de l'environnement.

3.1 Mémoire de recherche (30 ECTS)

Le mémoire de recherche est destiné à des étudiants qui s'orientent plus spécifiquement vers un plan de carrière académique ou dans le milieu de la recherche en général.

Il est rédigé en principe en français. En accord avec le directeur du mémoire, ce travail peut également être rédigé en allemand, italien ou anglais en fonction des compétences du Directeur de mémoire.

Sauf exception, le mémoire de recherche comporte environ 80 pages (police *Century Gothic* taille 11 ; interligne simple ; marges de 2,5 cm ; impression recto-verso).

3.2 Mémoire de stage (15 ECTS)

Le mémoire de stage est destiné à des étudiants qui s'orientent directement vers une pratique professionnelle en lien avec le tourisme.

Il est rédigé en principe en français. En accord avec le directeur du mémoire, ce travail peut également être rédigé en allemand, italien ou anglais en fonction des compétences du Directeur de mémoire.

Le mémoire comporte environ 40 pages (police *Century Gothic* taille 11 ; interligne simple ; marges de 2,5 cm ; impression recto-verso).

3.3 Format

Le mémoire de recherche ou le mémoire de stage comprennent les éléments suivants :

- a) Une page de garde comprenant le titre, le nom de l'auteur, le nom du directeur de mémoire et de l'expert, la date de la session d'examen (le mois) et le nom du Master.
Au verso de la page de garde le texte : Droit d'auteur et propriété intellectuelle "Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Ce document et ses contenus n'engagent ni l'Université de Lausanne ni la Faculté des géosciences et de l'environnement, mais uniquement leur auteur. Ce travail reste soumis aux règles sur le droit d'auteur. A ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable". Le modèle de page de garde doit être utilisé.
- b) Un résumé d'une demi-page maximum (15 – 20 lignes) en français et en anglais
- c) Une liste de mots-clés en français et en anglais
- d) Une table des matières.
- e) Un corps de texte.
- f) Les références bibliographiques.
- g) Les annexes.

4. Défense

La soutenance orale se déroule en principe au cours de journées spécifiquement dédiées aux présentations des mémoires de Master durant une des sessions d'examens (janvier, juin août). Les dates de soutenances sont fixées, sur la base des calendriers académiques, au début de chaque

année académique et communiquées durant le semestre d'automne aux étudiants et enseignants. La présence du(des) directeur(s) de mémoire à cette soutenance est obligatoire.

Chaque membre du jury doit être en possession d'un exemplaire du mémoire, au minimum deux semaines avant la date de la défense orale. A défaut, la défense sera reportée.

La soutenance est publique, néanmoins, en cas de secret professionnel, une demande de soutenance privée peut être accordée par le coordinateur du Master.

La défense est constituée :

- a. d'une présentation orale du travail de mémoire par l'étudiant (20') ;
- b. d'une deuxième partie comprenant les questions du jury (40' max).

4.1 Inscription

L'inscription à la défense du mémoire se fait durant les périodes d'inscription aux enseignements et aux examens. Les dates d'inscriptions sont indiquées dans le calendrier académique sur le site internet du Master, rubrique "Étudiants" -> "Calendrier des sessions". Attention, quand l'étudiant s'inscrit pour une session d'examens, il doit impérativement soutenir son mémoire durant la session d'examens concernée sous peine de se voir attribuer la note de 0 (zéro).

4.2 Organisation de la défense

Lors du dépôt du mémoire électronique avant la défense orale, l'étudiant transmet le formulaire "Dépôt de mémoire" au secrétariat du Master. Le formulaire est disponible sur le site internet du Master sous la rubrique "Mémoires" - "Formulaires et directives". Ce document servira pour l'organisation de la défense orale.

L'étudiant qui, à titre purement exceptionnel et sous juste motif, défend son mémoire hors session ne sera gradué qu'à la session d'examen qui suit.

5. Dépôt du mémoire

Dépôt du mémoire avant la défense

Le dépôt du mémoire est transmis en format papier (sur demande du jury toutefois, la version électronique peut suffire) à chacun des membres du jury **2 semaines avant la défense orale du mémoire**. Dans les mêmes délais, l'étudiant transmet au secrétariat du Master la version électronique (pdf) du mémoire, accompagné du formulaire de dépôt de mémoire.

Dépôt du mémoire définitif après la défense

Si des corrections ont été demandées, elles doivent être validées par le directeur et l'étudiant doit transmettre la nouvelle **version électronique 5 jours avant la publication des résultats** au secrétariat du Master. **La version papier est transmise** en 2 exemplaires au secrétariat du Master destinée à la bibliothèque UNIL/UNIGE du site de Sion.

Le dépôt final du mémoire corrigé et validé par le directeur sous format électronique (en PDF) se fait sur le serveur Web de l'IGD au plus tard 5 jours après la publication des résultats. L'accès au serveur ainsi que les informations nécessaires pour la soumission en ligne du mémoire se trouvent sur le site internet du master, rubrique "Mémoires". Les éléments suivants doivent être entrés sur le serveur :

- Titre en français et en anglais
- 1 résumé de 15 à 20 lignes en français et en anglais
- 1 liste de mots-clés (en français et en anglais)
- 1 version complète du mémoire en format PDF

Seuls les mémoires dont la note est supérieure à 5.00 peuvent être diffusés. Pour les autres, seuls l'auteur, le titre, le résumé et les mots-clés seront visibles.

Les directives de mémoire de Master ont été adoptées par le Comité Scientifique du 28 octobre 2020 et entrent en vigueur dès ce jour. Ce document abroge et remplace les directives de mémoires de Master émises en septembre 2014.
